

PRIX HERMANN DANINTHE

5ème(P/ 6596), Classe 4 — 17/12/2023 14h30, LA MARTINIQUE

PLAT, 1.900 meters, Corde à GAUCHE, Terrain TRES LOURD (5,3)

7,200 (3,600, 1,440, 1,080, 720, 360)

ARRIVEE OFFICIELLE: 14 Engagés. 2 Nuls. 1 Non Valable. 2 Forfaits. 3 Supplémentaires. 2 Annulations-de-Partant. 6 Partants Définitifs. 1 Non-Partant. - PMH - Temps du 1er : 2.15.77 (Redk : 1.11.45)

HANDICAP DIVISION

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **3 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, reçu une allocation de 3.600, ni été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 12.000.

Les références de cette épreuve seront éventuellement remontées à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k. Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapera aura attribué une valeur égale ou inférieure à 62 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

===== > ATTENTION: CONDITIONS MODIFIEES ===== Réf. -0055

Décisions des commissaires

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop. Les Commissaires ont autorisé la jument J'AIME MA REINE à sortir du rond en dernier, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

Informations

Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées, à la suite de réclamations, d'appels ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.

Place Cheval	N° Père/Mère	Écart au précédent	Couleurs	Propriétaire	Entraîneur	Dép./Pays Ent.	Jockey	Poids	Gain	Prim.	Prim.	Suppl.	Equipement(s)	Écurie.	Éleveurs prop. elev.
--------------	--------------	--------------------	----------	--------------	------------	----------------	--------	-------	------	-------	-------	--------	---------------	---------	----------------------

